

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900903-20181018-18_3_13-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 18 octobre 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 12 octobre 2018 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjointes au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANTER-CAULLET (à Mme Colette GRASER), Mme Pierrette MAILLARD (à Mme Marie-Paule LEPERS), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCO (à Mme Danièle PETIT), Mme Karine BOPPE (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Aurélie VERNIER (à M. Riquier WILLOQUET).

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N° 18-3-13

Environnement

Végétalisation des façades

Convention avec la MEL

Rapport de :
Mme Pierre-France MAILLARD,
Adjointe au Maire

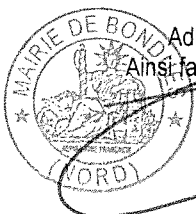
La Commune de Bondues souhaite s'engager dans un programme de végétalisation des façades. Le verdissement des rues régule les températures (rafraîchissant les habitations l'été et réduisant les pertes thermiques l'hiver). Il limite également l'imperméabilité des sols en absorbant l'humidité au pied des murs et assure une protection contre les pluies battantes. C'est aussi une façon de lutter contre la pollution grâce aux plantes. Enfin sur le plan esthétique, les rues s'embellissent et le cadre de vie est plus verdoyant.

Il convient de conclure une convention-cadre entre la Commune et la MEL, en tant que propriétaire et gestionnaire du domaine public concerné par les implantations à réaliser.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires
CA du 2 octobre 2018
CG du 9 octobre 2018



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire